

"7IDR"
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.150.000,00 €
Siège social SAINTE MARIE DE RE (17740),
1B Venelle de la Tonnelle
R.C.S. : LA ROCHELLE (17000) - 930 909 726

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2025**

L'AN **DEUX MIL VINGT-CINQ**,
Le TREIZE OCTOBRE

Les associés de la Société 7IDR, au capital de UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.150.000,00 €), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur la convocation de la gérance régulièrement effectuée.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Stéphane BOUILLAUD**, gérant de la société.

Il constate que sont présents à la réunion :

- **Monsieur Stéphane BOUILLAUD**, propriétaire de 500 parts sociales en pleine propriété numérotées de 1 à 500.

Ci,..... 500 parts sociales

- Madame Juliette ANTONIETTI, propriétaire de 500 parts sociales en pleine propriété numérotées de 501 à 1.000.

Ci,..... 500 parts sociales

Total des parts présentes :..... 1.000/1.000

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Lecture du rapport de gestion du gérant.
- Lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des comptes annuels.

- Affectation du résultat.
- Questions diverses

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

Le gérant présente aux associés le rapport de gestion, faisant état de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) sont soumis à l'examen des associés.

Après lecture et discussion, les associés approuvent les comptes tels qu'ils ont été présentés, arrêtant définitivement le résultat de l'exercice.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de MOINS CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENT TRENTÉ EUROS (-118.630,00 €) de la manière suivante : report à nouveau.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, la séance est levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal
signé par le gérant.

Pour copie conforme
La Gérance



Bilan Actif

		31/12/2024			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	745 000		745 000	
	Constructions	1 555 000	35 810	1 519 190	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		2 300 000	35 810	2 264 190	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	276		276	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 286		2 286	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 562		2 562	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 302 562	35 810	2 266 752	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(118 630)	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 031 370	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 235 382	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 235 382	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 266 752	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(118 630,14)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1. Préambule

2. Evènements significatifs et faits caractéristiques

- 2.1 Evènements principaux de l'exercice
- 2.2 Evènements post-clôture
- 2.3 Principes, règles et méthodes comptables
- 2.4 Informations diverses

3. Informations relatives au bilan, compte de résultat et hors bilan

1 Préambule

L'exercice social clos le **31/12/2024** a une durée de **6** mois.

L'exercice précédent clos le a une durée de **0** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 266 752 €**.

Le résultat net comptable est de **-118 630 €**.

2 Evènements significatifs et faits caractéristiques

2.1 Evènements principaux de l'exercice

La société a été créée le 10 juillet 2024. Un apport en nature a été réalisé par les deux associés à hauteur de 1 150 000€. Il s'agit d'un bien immobilier. Un autre bien immobilier a été acquis en 2024.

Annexe aux comptes annuels

2.2 Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels n'est à mentionner.

2.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, les règles générales appliquées résultant des dispositions du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

• **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus (ou sont inclus) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Annexe aux comptes annuels

· Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

L'entreprise a fait le choix de retenir les durées d'usage fiscalement reconnues pour l'amortissement des immobilisations.

· Durées et Modes d'amortissement par nature des biens :

Nature des biens	Mode (Non Amortissable, Linéaire, Dégressif)	Durée d'amortissement (fourchette d'années)
Fonds commercial	Non amortissable	
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions et agencements	Linéaire	15 à 40 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

· Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat. L'entité a décidé d'inscrire à l'actif les droits de mutation, commissions, et frais d'actes dans le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les frais d'acquisition sur titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

